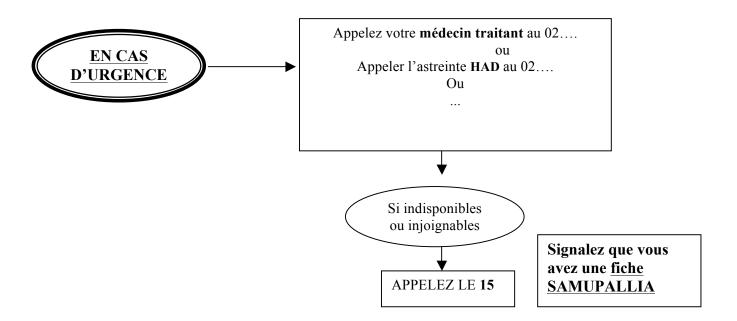
Modalités d'utilisation de la fiche SAMU PALLIA

Il faut informer le patient et sa famille que le SAMU a cette fiche en leur expliquant les modalités d'appel et la nécessité d'informer le SAMU sur le fait qu'ils ont cette fiche.

Voici un exemple de description de modalité d'appel qui pourrait être chez le patient



Elle doit être rédigée et tapée par un des médecins responsables du patient (dans un premier temps, pour les médecins qui n'en ont pas encore l'habitude, il pourrait être utile qu'elle soit co-rédigée avec un des membres du staff)

Elle doit ensuite être transmise au SAMU

- Soit être déposée directement au centre de régulation en demandant au médecin régulateur de la lire pour voir si elle est claire
- Soit être faxée au : 02 99 28 43 99

Et envoyer une copie à

Au médecin du SAMU <u>myrianne.laloue@chu-rennes.fr</u> (médecin du SAMU qui centralise les dossiers)

Aux deux secrétaires du SAMU

- fabienne.bouyer@chu-rennes.fr
- _ (

Elle doit aussi être transmise aux différents médecins ou équipes qui participent à la prise en charge

Après le décès du patient, il faut envoyer un mail à Myrianne Laloue (médecin du SAMU) pour l'informer myrianne.laloue@chu-rennes.fr et aux deux secrétaires